# Prangins, le 21 juillet 1980

### COMMUNE DE PRANGINS



## AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGÎNS

Préavis No 33/80

Concerne: l'autorisation de porter à Frs. 792'000.-- le cautionnement des emprunts à contracter par la SAPAN.

Délégué municipal: M. Arthur CAILLER

Monsieur le Président. Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Le 15 septembre 1977, votre Conseil décidait d'adhérer à la Société anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise SAPAN et en approuvait les statuts. Il approuvait également la Convention intercommunale liée à cette adhésion.

Le 21 mars 1978, toutes les communes intéressées, à savoir: Arzier, Genolier, Gingins, Givrins, Gland, Nyon, Prangins, St. Cergue, Signy, Trélex, Vich et le Service intercommunal des eaux de Chéserex, Grens et Eysins S.I.E.C.G.E., à la seule exception de Crassier, ont fondé la SAPAN et signé la Convention intercommunale qui lui était liée. Ces deux actes ont été approuvés par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud, le 26 mai 1978.

L'avant projet qui servit de base à ces décisions estimait le coût des ouvrages envisagés à Frs. 16'400'000.--

Depuis, avec le concours des bureaux d'ingénieurs et de géomètres Cevey & Grossenbach, Di puis, Marzer, Dupont, Thorens, Schenk et Kneip ainsi qu'avec les conseils des experts choisis, Messieurs Jean Rossier, ingénieur, Chef du Service des eaux de Lausanne et Pierre Burkard, chimiste du Service des eaux de Genève, l'étude de base a été complétée, les plans de détail établis et le devis général calculé.

Il est apparu que l'évolution des conditions économiques, techniques et financières vécues ces dernières années conduisent à une augmentation sensible du coût du projet initial. Le devis général se monte aujourd'hui à Frs. 21'000'000.--

### Il comprend:

	TOTAL	Frs.	21'000'000
-	les intérêts intercalaires	Frs.	800'000
-	les pompages d'essai, les sondages, les relevés, etc	Frs.	700'000
	les achats de terrains	Frs.	
***	la télécommande centralisée des installations	Frs.	980'000
-	les raccords aux réseaux des partenaires	Frs.	270'000
-	les conduites de distribution d'eau de boisson de 11300 m	Frs.	2'892'000
	d'eau filtrée et d'eau de lavage des filtres	Frs.	7'781'000
-	la station de filtration de l'Asse, réservoirs d'eau brute,		
-	la conduite de refoulement de 5100 m de Promenthoux à l'Asse	Frs.	3'527'000
-	la station de pompage d'eau brute de Promenthoux	Frs.	2'070'000
-	la conduite sous-lacustre de 1200 m	Frs.	1'320'000

En annexe à ce préavis, vous trouverez le projet complet de la SAPAN et son mode de financement.

Compte tenu des fonds propres de la société de Frs. 740'000.-- et le montant des subsides actuellement confirmés soit Frs. 730'000.--, il reste donc une somme de Frs. 19'530'000.-- à couvrir par voie d'emprunts.

٠/.

Conformément aux articles 8 des statuts de la Société anonyme et IV de la Convention intercommunale, la commune de Prangins s'est engagée à cautionner les emprunts contractés par la SAPAN, proportionnellement à la part qu'elle a souscrite au capital action de cette société. En conséquence, la garantie d'emprunts doit être portée à Frs. 792'000.--.

Les conditions d'alimentation en eau de la région et principalement celles de notre Commune, se sont aggravéss au fil des années et la population croissant toujours, nous ne pouvons que vous prier, Monsieur le Président, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, de donner suite à cette demande et de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu

le préavis No 33/80 demandant l'autorisation de porter à Frs. 792'000.-- le cautionnment des emprunts à contracter par la SAPAN,

lu

le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

ttendu que

ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

## décide

1/

d'autoriser la Municipalité à porter à Frs. 792'000. la part du cautionnement proportionnelle aux actions souscrites par la Commune de Prangins pour garantir les emprunts de construction de la SAPAN

Ainsi délibéré en séance du 21 juillet 1980 pour être soumis au Conseil Communal de Prangins.

#### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

be syndic

F. Mathey

Le secrétaire

A. Badel

Annexes: - projet SAPAN

- financement du projet